




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-21168-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.572**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : TRAVAUX D'ETANCHEITE : CRECHE LE TIPI, ECOLE D'ART, LCR CHATEAU  
DOUBLE - ADOPTION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE**

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T Bâtiments & Grands équipementsRAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 29/05/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

-

**Politique Publique** : 05-TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC**OBJET** : TRAVAUX D'ETANCHEITE : CRECHE LE TIPI, ECOLE D'ART, LCR CHATEAU DOUBLE - ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de travaux de rénovation pour l'année 2012, la Ville d'Aix-en-Provence a décidé la programmation de travaux d'étanchéité dans différents secteurs géographiques : la crèche Le Tipi, l'école d'art, le LCR Château double.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux est de 150 000 € HT soit 179 400 € TTC.

En application du code des marchés publics, l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics en matière de travaux est réalisée par opération.

Conformément à la délibération n° 2004.0292 du Conseil municipal du 29 mars 2004 modifiée, la création d'une fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants et procédures respectifs, doit être adoptée par le Conseil Municipal.

Le coût global de l'opération s'élève à un montant de 155 000 € HT soit 185 380 € TTC, conformément à la fiche opérationnelle individualisée ci-jointe.

Pour la mise en œuvre des travaux, il a été décidé de lancer une consultation relative à un marché de travaux selon la procédure adaptée, conformément aux articles 26 IV et 28 du code des marchés publics.

Cette consultation fera l'objet d'un marché unique qui sera conclu, selon un délai d'exécution de 2 mois.

Compte tenu de la nature des travaux de ce marché, les critères de jugement des offres énoncés dans la publicité et le règlement de consultation seront le prix pour 60 % et la valeur technique pour 40 %.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'opération décrite et la fiche opérationnelle qui la compose,

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits 2012 qui présentent les disponibilités suffisantes, selon les imputations budgétaires suivantes :

- Crèche Le Tipi : 9064 2135 2493
- Château double : 90020 2135 1262
- Ecole d'art : 90312 2135 1691

**2012.572 - TRAVAUX D'ETANCHEITE : CRECHE LE TIPI, ECOLE D'ART, LCR  
CHATEAU DOUBLE - ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 41</b>
<b>Présents</b>	<b>: 36</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 41</b>
<b>Pour</b>	<b>: 41</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Direction Générale des services techniques  
DGAS Services techniques  
DAST Bâtiments et Grands Equipements  
Direction des Bâtiments

**DEMANDE DE CREATION**  
**FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE**

**OBJET : TRAVAUX D'ETANCHEITE : CRECHE LE TIPI, ECOLE D'ART, LCR CHATEAU DOUBLE**

Date ou période de la réalisation : 2012  
Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 29/05/2012

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
<b>→ Services après programmation</b>		
Mission SPS	5 000	Marché M11066
<b>Montant total des services : 5 000 € HT</b>		
<b>→ Travaux</b>		
Travaux d'étanchéité : crèche Le Tipi, Ecole d'art, LCR Château double	150 000	MAPA Travaux
<b>Montant total des travaux et procédure : 150 000 € HT</b>		
<b>Procédure : MAPA &gt; 90 000 € HT</b>		

Pour information : Montant global de l'opération € HT
155 000

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

*NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant, ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.*